

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de convocation

23 juin 2023

Objet de la délibération

**Création d'un poste de chef
de service de police
municipale**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOURLIER (pouvoir à M. LOISEAU), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BRIET (pouvoir à M. KASPAR), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. HERVÉ (pouvoir à Mme SIMON), Mme LOPEZ.

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZYK.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Décret n°2011 - 444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
Vu le Décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 2010 - 330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n°2000 - 45 du 20 janvier 2000 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Dans le cadre du départ de la responsable du poste de police municipale, la collectivité souhaite recruter un agent de catégorie B (chef de service de police municipale) afin de correspondre à la réalité des missions confiées, et notamment l'encadrement des autres agents, la mise en place de procédures, la veille juridique et réglementaire et le conseil à apporter aux élus.

En effet, les missions à assurer ou mettre en place telles que les actions de prévention auprès de la population et des différents publics, la rédaction des arrêtés, l'encadrement des agents, la gestion administrative et financière du poste, le partenariat avec les forces de gendarmerie, le Procureur de la République et tous les autres partenaires institutionnels justifient le recrutement d'un agent(e) de catégorie B détenteur(trice) du grade de chef(fe) de service de police municipale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un chef de service de police municipale, pour faire face au départ de l'agent actuellement en place,
Considérant l'avis favorable de la commission des ressources humaines réunie le 20 juin 2023



Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **CRÉÉ** à compter du 10 juillet 2023 un poste de chef de service de police municipale (Cat. B).
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes y afférent
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabrice LOISEAU', is written over the printed name.

La Maire

Nadège NAZE

